



CIRCULAIRE N° 2102 -MPMBPE/DGD du 10 JUIN 2020

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Extension du module informatique T1 de gestion du transit aux bureaux frontières de la façade Ouest

- Réf :**
- Circulaire n°1530 du 28-03-2012
 - Circulaire n° 1803 du 13-09-2016
 - Circulaire n° 1914 du 06-04-2018
 - Circulaire n° 1930 du 28-05-2018
 - Circulaire n° 1942 du 20-07-2018

En vue de redynamiser les échanges et de sécuriser le transit entre la Côte d'Ivoire et les pays de la façade ouest, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, que le module T1 de gestion des opérations de transit, par la voie terrestre est étendu aux bureaux des douanes frontaliers avec la Guinée et le Libéria.

En conséquence, les circulaires visées en référence, relatives à la procédure douanière de gestion du transit routier inter-états, sont réaménagées comme suit en ce qui concerne les échanges entre la Côte d'Ivoire et les pays de la façade ouest (Guinée et Libéria):

I- LES BUREAUX DE DOUANES COMPÉTENTS

Les bureaux de douanes chargés de la mise en œuvre de ces dispositions sont les suivants :

I.1- LES BUREAUX DE DÉPART

- Le bureau du transit et des acquits (CIABT),
- Le bureau des douanes de vridi pétrole (CIAB4),
- Le bureau des douanes de la zone franche (CIZF),
- Le bureau des douanes de Yamoussoukro (CIYKP),
- Le bureau des douanes de San Pedro (CISPD).
- Le bureau des Douanes de Danané (CIBDN)

I.2- LES BUREAUX DE SORTIE

Pour la destination Guinée

- Le bureau des douanes de Sipilou (CISPL),
- Le bureau des douanes de Waninou (CIWAN),
- Le bureau des douanes de Minignan (CIMNG).

Pour la destination Liberia

- Le bureau des douanes de Danané (CIBDN)
- Le bureau des douanes de Prolo

II- GESTION DES DELAIS DE ROUTE ET DES ITINERAIRES

II.1- AU DEPART D'ABIDJAN

- **Pour la Destination GUINEE (03 jours)**
 - Autoroute du nord avec pour corridor de sortie : Gesco-Yamoussoukro-synfra-Issia-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Danané ;
 - Autoroute du nord avec pour corridor de sortie : Gesco-Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duekoué- Bangolo- Man -Biankouman-Touba- Wagninou;
 - Autoroute du nord avec pour corridor de sortie Gesco-Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man -Biankouman-Sipilou ;
 - Autoroute du nord avec pour corridor de sortie Gesco-yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duekoué- Bangolo- Man- Biankouma-Touba- Odienné-Minignan .
- **Pour la Destination LIBERIA (03 jours)**
 - Autoroute du nord avec pour corridor de sortie Gesco-Yamoussoukro-Sinfra-Issia-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Danané ;
 - Autoroute du nord avec pour corridor de sortie Gesco-Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duékoué-Bangolo-Man-Danané.

II.2- AU DEPART DE SAN-PEDRO

- **Pour la destination GUINEE (02 jours)**
 - San-Pédro-Soubré-Yabayo-Grand-Zatri-Issia-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Biankouma-Sipilou .
- **Pour la destination LIBERIA (02 jours)**
 - San-Pédro-Grand Bérébi-Tabou-Prolo;
 - San-Pedro-Soubré-Yabayo-Grand-Zatri-Issia-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Danané .

II.3- AU DEPART DE YAMOOUSSOUKRO

- **Pour la destination GUINEE (02 jours)**
 - Yamoussoukro-Sinfra-Issia-Guessabo-Duekoué- Bangolo-Man-Danané ;
 - Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Biankouman-Touba-Wagninou ;
 - Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Biankouman-Sipilou ;
 - Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Biankouma-Touba-Odienné- Minignan ;
- **Pour la destination LIBERIA (02 jours)**
 - Yamoussoukro-Sinfra-Issia-Guessabo-Duekoué-Bangolo-Man-Danané ;
 - Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa-Guessabo-Duékoué-Bangolo-Man-Danané .



Je précise que les autres dispositions des circulaires sus visées demeurent inchangées.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter du lundi 21 juin 2020 et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliatiions :

- MPMBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE CI
- FEDERMAR
- Chbre Cce& Industrie CI
- Chbre Cce& Industrie Française
- Chbre Cce& Industrie Libanaise
- Chbre Cce& Industrie Européenne
- PAA Officier de l'Ordre National
- PASP
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

